

Lausanne, le 12 mars 08

Mesdames, Messieurs les Conseillers Fédéraux

Depuis 9 mois, nous assistons à une escalade de la violence sans précédents dans la bande de Gaza. En effet, en bouclant hermétiquement la bande de Gaza, l'état d'Israël prive les populations civiles sous occupation de l'accès aux moyens et aux ressources de subsistance, à la liberté de déplacement, au recours aux soins médicaux ainsi qu'à le droit à la sécurité et à la dignité personnelle. Il s'attaque aux habitants de Gaza en les bombardant quotidiennement provoquant ainsi le décès d'une centaine de civils palestiniens dont des bébés, des enfants et des femmes et faisant plusieurs centaines de blessés. De plus, dans le camp de Jabalia, des soldats israéliens ont commis plusieurs exactions d'une extrême gravité en enfermant plusieurs familles palestiniennes dans une pièce de leur maison pendant deux jours sans nourriture et, de plus, leur ont volé argent et bijoux. L'armée israélienne en faisant subir au peuple palestinien des humiliations, privations et tortures, viole de ce fait la quatrième Convention de Genève. La Communauté Internationale doit donc réagir immédiatement et concrètement face à ces crimes quotidiens commis par l'état d'Israël et sanctionner cet état qui ne respecte aucune des résolutions de l'ONU et qui viole quotidiennement les droits humanitaires les plus élémentaires en se permettant des exactions sans retenues au nom de la sécurité.

Cette nouvelle offensive militaire sur Gaza que l'armée israélienne met en œuvre est condamnable. Des centaines de navires, de chars, de canons, d'hélicoptères et d'avions de combat s'acharnent sur un peuple d'un million et demi d'habitants. Avec des moyens disproportionnés, elle s'attaque à des civils, des hommes, des femmes et des enfants sans défense. En droit international il s'agit d'un crime de guerre.

Contrairement à ce l'état d'Israël veut faire accroire, les gens de Gaza fournissent un véritable exemple de résistance et d'héroïsme. Loin d'être des actes de terrorisme, les tirs de roquette palestiniens sur la ville israélienne de Sderot sont une riposte à 60 ans d'occupation israélienne, de colonisation et de répression sanglantes. Pour venir à bout de cette résistance à Gaza, la puissante armée israélienne soutenue par les Etats-Unis, déploie un arsenal de guerre totalement meurtrier.

Il serait grand temps que la Communauté Internationale se décide d'appliquer les résolutions de l'ONU votées par elle depuis la création de cet état en mai 1948 contre la politique oppressive de l'état d'Israël à l'égard du peuple palestinien. Depuis leur proclamation, ces résolutions sont régulièrement violées par l'état d'Israël, avec pour toute réaction dans le monde quelques timides condamnations verbales.

Des citoyens-nes de notre pays veulent s'associer à un réel mouvement de solidarité et en soutien aux opposants courageux en Israël, nous devons protester aussi vigoureusement que possible pour ne pas nous rendre complices de non-assistance à des personnes en danger.

Nous demandons au Conseil Fédéral :

- de prendre immédiatement l'ensemble des dispositions qui s'imposent pour obtenir de l'assemblée générale et du Conseil de Sécurité des Nations Unies, l'application des résolutions de l'ONU, et de demander pourquoi ces résolutions ne sont pas appliquées
- d'exiger de l'état d'Israël, par le biais de pressions politiques et économiques le respect des 4èmes Convention de Genève et du droit international et de toutes les résolutions le concernant et de demander pourquoi elles ne sont pas respectées
- l'arrêt immédiat de toute collaboration militaire avec Israël.

Dans l'attente d'une réponse adéquate, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre haute considération".

Demande déposée par : CUP/Vd, GSsA/Vd,